

sont les caractéristiques techniques des gisements canadiens de charbon, le dynamisme de l'industrie canadienne et les politiques des gouvernements fédéral et provinciaux qui détermineront le niveau des ventes canadiennes au Japon.

Il faudra qu'il y ait une coordination étroite entre les secteurs public et privé et entre les divers niveaux de gouvernement, pour tirer tout le parti possible de ce marché malgré la forte concurrence. L'Ambassade du Canada à Tokyo et la Direction de la transformation des richesses naturelles continueront à apporter leur aide aux efforts de développement des marchés des entreprises en leur facilitant une bonne compréhension du marché et en les faisant profiter de leurs services. En plus de tout cela, on prévoit, au cours des deux années à venir, les activités suivantes.

- i) Un séminaire sur le charbon canadien au Japon, en 1982-1983, avec la participation de l'industrie, du gouvernement fédéral et de plusieurs gouvernements provinciaux, pour que les acheteurs japonais connaissent mieux les capacités d'approvisionnement, le développement de l'infrastructure, les politiques du gouvernement, etc. (Ambassade/RIB)
- ii) La venue d'une mission commerciale au Canada avec des représentants du comité Keidanren sur l'énergie, ou sous des auspices comparables, et d'autres missions du secteur privé pour étudier le charbon thermique canadien et le développement de son infrastructure. (Ambassade/DOJ/RIB)
- iii) Préparer des analyses à moyen et long terme sur le marché japonais du charbon thermique, pour disposer de projections chiffrées des besoins japonais, en les situant dans le temps, pour que les entreprises canadiennes puissent s'en servir pour planifier leurs stratégies de mise en marché, de même que les gouvernements lorsqu'ils étudieront les besoins à venir en infrastructure. (Ambassade/RIB)
- iv) Continuer à avoir des contacts de haut niveau avec les organisations japonaises et à encourager la formation d'entreprises en coparticipation. (Ambassade/RIB)

Pour de plus amples renseignements sur le charbon, veuillez contacter la Direction de la transformation des richesses naturelles au MEIR (voir p. 280).